

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 29

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

 Exceptionnellement notre
supplément du dimanche ne
paraîtra pas la semaine prochaine.

BELLELAY

A la fin du XIV^e siècle les rares habitants des Franches-Montagnes dépendaient au spirituel de la paroisse de Montfaucon, comme je l'ai déjà dit ; au temporel, ils dépendaient de la Prévôté de St-Ursanne.

A l'évêque Jean de Vienne avait succédé en 1282 le prince Imier de Ramstein. Celui-ci était doux, pacifique et bon. Il fut constamment occupé, pendant les neuf années de son épiscopat, à dégager et à hypothéquer de nouveaux terres de l'évêché pour éteindre les dettes contractées par son prédécesseur. Voulant attirer des colons dans la Montagne de Montfaucon, dans les Franches-Montagnes proprement dites, il déclara par acte du 17 novembre 1384. *exempts et libres de toutes tailles et exactions ou impositions les personnes des deux sexes et leurs héritiers perpétuellement demeurant et habitant par la suite dans la montagne du Faucon, et veut et promet que toutes les personnes des deux sexes venant et se transportant des seigneuries et domaines étrangers pour demeurer dans ces lieux soient et doivent être perpétuellement libres et alibérées de tailles et impôts comme il est exprimé ci-dessus.* (Trouillat, IV. 450).

Feuilleton du Pays du dimanche 24

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Une minute plus tard, le capitaine Chenu, tout confiant, était installé au bas de la petite fenêtre, croyant déjà tenir son « terrible exemple ». Sœur Olympe avait regagné la chambre de Firmin. Elle eut bien l'air d'ouvrir de son côté ; mais, contre le rideau de calicot blanc, elle plaça un oreiller et une couverture qui bouchait hermétiquement la petite fenêtre. Puis elle tomba à genoux.

— Seigneur, pardonnez-moi d'avoir menti ! Et protégez-nous jusqu'au bout !

Cependant Marceline, le cœur tout désordonné, gravissait les cinq étages du docteur Derbois, sur cette assurance du concierge ;

— Oui, oui, il doit être chez lui. J'ai vu

A partir de ce moment les Franches-Montagnes se peuplent peu à peu et, détachées de la prévôté de St-Ursanne, forment la seigneurie des Franches-Montagnes.

C'est en 1388, le 11 septembre, que le conseil et les bourgeois de Neuveville concluent avec Berne, du consentement du maire de l'évêque, un traité de combourgeoisie perpétuelle, lequel devait se renouveler tous les cinq ans. (Trouillat, IV, 310). Ce traité devait être gros de conséquences et pour Neuveville et pour l'abbaye de Bellelay.

Selon l'auteur des Annales des Prémontrés, l'abbé de Bellelay présida en 1389 (probablement à Porte-du-Ciel) le chapitre où Jean Ochsen de Bâle fut élu abbé de Porte-du-Ciel. Il présenta ensuite l'élu à l'évêque de Constance pour recevoir la bénédiction.

L'année suivante (1390), l'écuyer Rolin de Cormondroiche et sa sœur Itelina légèrent à l'abbaye de Bellelay, pour un anniversaire, tous leurs biens situés sur les territoires de Soultz, de Court, de Rebeuvelier, de Malleray, de Reconvillier et de Tavannes. (Trouillat, IV, 817).

Peu de temps avant sa mort, c'est-à-dire les 16 juillet et 22 septembre 1398, Jean de Pontenet fit dresser l'inventaire des propriétés, liefs et cens de l'abbaye de Bellelay. Le monastère avait alors des biens à Reconvillier, Tavannes, Saules, Sauley, La Racine, Planois, St-Brais, Montlavergier, Césaire, Delémont, Courcelon, Cornol, Rebeuvelier, Bassecourt, Bourrignon, Courtemblin, Courtételle, Courfaivre, Berlincourt, Glovelier, Sonceboz, St-Ursanne, Saicourt, Court, Minvilier, Sorvilier, Bévilard, Malleray, Loveresse, Pontenet, Corgémont,

Madame sortir avec les enfants ; mais lui... Il ne sort jamais, cet homme-là !

Elle dut sonner plusieurs fois, des coups à démolir le timbre. Un pas extrêmement léger finit par glisser dans l'antichambre, et Marceline devina qu'on regardait par la serrure. Le docteur Derbois était seul et s'était justement promis une bonne journée de travail pour terminer un grand article du dictionnaire de médecine auquel il collaborait. Il lui fallait ces besognes supplémentaires pour élever ses enfants, et, bien certainement, s'il avait reconnu un visage importun, il n'aurait point ouvert ; mais le visage éploré de la paysanne le toucha profondément.

— Que se passe-t-il donc ? demanda-t-il en ouvrant.

Elle joignit les mains et ne prononça d'abord que :

— Venez...ou nous sommes perdus !

Puis elle se domina et donna des détails, notamment celui de la température.

— Bigre ! fit le médecin ; je vous suis.

Il s'habilla à la hâte ; et ils descendirent, tout

Undervelier, Soultz, Foradray, Orvin, Sornetan, Souboz, Tramelan, Rebévelier, (Cartulaire de Bellelay, 440. — Trouillat, IV, 857.)

Jean de Pontenet mourut le 23 octobre 1398. Il a laissé la réputation d'un pieux prélat et d'un bon administrateur.

Jean IV Donzelat de St-Ursanne. (1398-1401). — Le 17^e abbé de Bellelay fut Jean Donzelat de St-Ursanne. Il avait été prieur à Grandgourt. Déjà avancé en âge lorsqu'il fut mis à la tête du monastère de Bellelay en 1398, il ne conserva ses fonctions que pendant l'espace de trois ans. Nous ne reconnaissons de lui que deux actes. En 1399, il préside au nom de l'abbé de Prémontré le chapitre où Jean Busset est élu abbé de Porte-du-Ciel. (Annales des Prémontrés). L'année suivante il vint un procès avec Guillaume d'Orsans qui lui réclame indûment un certain nombre de fromages.

Il mourut le 23 septembre 1401.

Henri III Nerr de Delémont. (1401-1418). — Un mois après la mort de Jean Donzelat, son successeur était élu. C'était Henri Nerr de Delémont.

La famille Nerr a donné à l'Eglise plusieurs prêtres distingués. Henri Nerr était en 1396 chanoine de la collégiale de Moutier. Un autre Henri Nerr était en 1417 prévôt du chapitre de St-Imier. Jean Nerr, docteur en droit canonique, était chanoine à St-Imier, curé de Serrières, près de Neuchâtel en 1402 et prévôt du chapitre de St-Imier 1428 ; il devint en 1439 prévôt de la collégiale de St-Pierre à Bâle.

Le nouvel abbé de Bellelay, qu'on voit aussi désigné dans les actes sous le nom de Hentzmann Nerr était curé ou recteur de Tavannes en 1390. A cette date, il signait en qualité de témoin

silencieux. Et ce ne fut qu'à mi-chemin, en un endroit bien désert, que Marceline osa communiquer au médecin, ce qui redoublait son inquiétude.

— Je ne sais pas ce qu'aura pu faire sœur Olympe ; mais j'ai vu le capitaine Chenu se diriger vers l'hôpital.

— Et Dubreuil dit des bêtises, je parie ?

Elle eut un geste désespéré et défaillit une seconde ; mais il la reconforta.

— Si sœur Olympe est pour vous, rien n'est perdu.

Ils arrivèrent à l'hôpital, passèrent, en coup de vent, devant le concierge, ahuri de cette visite insolite du médecin. Et, comme ils approchaient de la chambre de Firmin, sœur Olympe apparut. D'un geste fébrile, elle désigna la porte de la chambre voisine, puis mit son doigt sur sa bouche, et ils comprirent que le capitaine était là, caché. Et, lorsque, dans la chambre du blessé, ils eurent vu l'oreiller qui fermait la petite ouverture, ils devinèrent le généreux mensonge de sœur Olympe. Marceline en eut

l'acte par lequel l'écuyer Rolin de Cormondroiche faisait donation de tous ses biens au monastère de Bellelay. Peut-être était-il encore à Tavannes au moment de sa promotion à la dignité abbatiale.

Le procès-verbal de son élection transmis à l'évêque de Bâle, Humbert de Neuchâtel, nous fait connaître les formalités qui s'observaient pareilles circonstances. A Bellelay, l'élection de l'abbé se faisait ou bien *au scrutin*, à la majorité des voix, ou bien *par compromis*, c'est-à-dire par le choix d'un ou de plusieurs fondés de pouvoir désignés par le chapitre.

Le 27 octobre 1401, les chanoines étaient réunis sous la présidence de l'abbé de Lac-de-Joux, Henri Mayor de Romainmôtier, pour élire leur abbé. La messe du St-Esprit dite et les prières prescrites ayant été récitées, les religieux réunis dans la salle du chapitre déclarèrent à l'unanimité vouloir s'en remettre au choix qui serait fait par le prieur du couvent, Jean de Fahy. Celui-ci donna sa voix à Fr. Heutzmann Nerr. L'élection ainsi faite fut approuvée et ratifiée par tout le chapitre, et Fr. Nerr, cédant aux instances de ses confrères, déclara accepter la dignité qui lui était offerte. A son tour l'abbé de Lac-de-Joux approuva l'élection en constatant qu'elle avait été faite selon les constitutions et la règle de St-Augustin.

(A suivre)

JECKER, curé.

Trente cinq millions perdus

L'accapareur ! Vilain mot, plus vilaine chose encore.

On en reparle à propos d'un événement qui vient de se passer aux Etats-Unis et qui produit, même chez les Yankees, habitués à tant de choses drôles, une certaine sensation.

M. Leiter est un citoyen américain fort jeune encore et déjà follement millionnaire. Son père est depuis longtemps riche. Fils de spéculateur, apprenti-s spéculateur lui-même, il a voulu se révéler, au monde qui spéculait, en accomplissant, pour son coup d'essai, un coup de maître. Or, il a raté son coup ; il a perdu ce qu'il espérait gagner. Voilà son histoire ; on voit qu'elle est très simple.

Elle se réduirait, en somme, à un gros « fait-divers », n'était l'opération que M. Leiter avait conçue, entreprise et presque réussie ; mais l'aventure emprunte, à cette opération, une gravité plus considérable.

M. Leiter, le jeune, avait tout simplement ramassé, dans ses greniers de Chicago, plusieurs

les larmes aux yeux, tandis que le médecin sourit.

— Bien joué, ma sœur, dit-il ; mais c'est affaire entre vous et le bon Dieu.

Déjà Marceline avait refermé la porte et se plaçait contre, toute tassée, bien décidée à défendre le passage, tant que son frère bavarderait. C'est que Firmin continuait son gémissement, mais avec un ton de résignation maintenant.

— Pour un coup, c'est un fameux coup que tu m'as donné là, Césaire... Seulement, le capitaine Chenu pourra m'interroger tant qu'il voudra. Il n'saura rien de rien !... Mais quel coup !... Quel coup, mon pauvre vieux !

— Vas-tu te taire, bavard !

C'était le docteur Derbois qui lui imposait le silence, avec toute l'autorité d'un esprit sain et fort sur un cerveau malade. Firmin s'arrêta, pour recommencer au bout d'une minute, et alors, le médecin lui donna une calotte.

— Et tais-toi, hein !

— Je... je... dis enfin !

millions d'hectolitres de blés, de manière à en élever le prix au taux qu'il lui conviendrait. En fait, il avait déjà provoqué une hausse assez forte et, tandis qu'une quantité de malheureux étaient obligés de payer leur pain beaucoup plus cher, il encaissait, lui, d'énormes bénéfices. Mais le succès de la combinaison n'a pu se maintenir assez longtemps, pour permettre à M. Leiter de réaliser tout le blé qu'il avait en magasin. La baisse est survenue ; le moment est arrivé où, pour écouler le stock immense, encore accumulé, le trop audacieux spéculateur a dû le céder à vil prix. C'a été la débâcle. Trente cinq millions y ont sauté du coup. Mais M. Leiter se rassure : le papa Leiter bouchera le trou.

On peut juger maintenant M. Leiter : on voit que cet Américain avait rêvé, — pour résumer son histoire en deux mots, — de devenir le plus formidable accapareur de blés que l'on ait connu depuis longtemps !

L'effondrement de M. Leiter, même en écartant les autres faits, ne suffit pas à démontrer que l'accaparement est devenu irréalisable aujourd'hui. Un de nos confrères français y trouve plus aisément la preuve du contraire, et cela, dit-il, pour deux raisons.

D'abord, le spéculateur américain a commencé par réussir. En fait, l'accaparement a produit, pendant quelque temps, ses douloureux résultats ; pendant quelque temps, M. Leiter a été, dans tout un pays, le seul possesseur de blé ; il a pu, à sa convenance, élever le prix du pain. De pauvres gens ont souffert de la faim, par sa faute, ont dû sacrifier leurs économies pour éviter la faim. Si, plus tard, M. Leiter a dû céder, si le cours du blé est enfin descendu, cela rendra-t-il la santé aux malheureux dont le manque de nourriture a rétréci l'estomac, cela rendra-t-il l'argent de leur épargne aux ouvriers qui ont dû le troquer contre du pain cher ?

En second lieu, il est si vrai que l'accaparement n'est pas tenu pour une impossibilité, que tout le monde a cru au triomphe final de M. Leiter. On annonçait sa réussite et nul ne songait à la mettre en doute ; on s'en montrait ému, scandalisé, inquiet, point surpris. La surprise a éclaté quand on a connu l'effondrement ; la nouvelle inattendue, c'était celle-là.

Comment certaines gens

comprennent la charité.

On sait qu'il est de mode dans une certaine presse, surtout aux approches d'élections politiques, de commencer des rengaines sur les catholiques et leur intolérance vis-à-vis des pro-

— Assez !... Donnez-moi le chloral, sœur Olympe. Et assez bavardé, toi !

— Je n'osais pas lui en faire prendre ; je le voyais si faible ! prononça la sœur.

— Il faut le faire dormir, pourtant, ce gail-lard-là ! répliqua le médecin.

Après deux cuillerées de chloral, Firmin se calma, puis s'assoupissait. Et le chirurgien pouvait examiner tranquillement sa blessure. Il y introduisit une sonde très fine, la dirigeant, avec une extrême délicatesse, dans tous les sens, avançant avec des précautions infinies. Et, bientôt, il avait un petit cri de triomphe.

— J'y suis... j'y touche.

Césaire blêmit. Déjà sœur Olympe donnait au docteur, une pince très légère. Il la glissa dans la tête, en suivant la rainure de la sonde ; et, au bout d'une demi-minute, il ramenait une pointe de molette. Firmin soupira, aussitôt soulagé ; il entr'ouvrit les yeux, puis, de nouveau, s'assoupit.

— Il est sauvé ? bégaya Césaire.

— Ça, mon garçon, répondit le docteur Der-

testants. Dans notre Jura, malgré toutes les lois persécutrices et les mesures violentes dont les catholiques ont souffert pendant le Kulturkampf, et qui subsistent encore pour la plupart, jamais les catholiques n'ont cherché le moins du monde à molester, à vexer les protestants établis dans nos districts. Et pourtant c'est bien dans un canton protestant que les catholiques ont souffert tout cela.

En Angleterre, l'intolérance protestante de certain groupe dépasse toute imagination. Qu'on en juge par cet exemple :

La princesse de Galles ayant consenti à ouvrir une fête de charité organisée en faveur de l'orphelinat catholique de Norwood, s'est vue dénoncée par les fanatiques de la *Church Association*.

Cette société protestante — qu'il ne faut pas confondre avec l'*English Church Union* que préside lord Halifax — a trouvé de bon goût de protester contre cet acte de charité fort naturel de la part d'une princesse appelée à régner sur des catholiques aussi bien que sur des protestants.

A la *Church Association* où l'on en est toujours au temps d'Elisabeth, on s'est offert le luxe de donner une leçon d'histoire à la future souveraine de l'empire britannique. On lui a donc rappelé « le fait que le droit de la famille royale à la fidélité du peuple anglais repose sur des serments imposés par la constitution britannique, à savoir que la maison souveraine de ce royaume protestant n'aura aucun rapport avec le Pape de Rome ou ses agents et maintiendra la religion protestante réformée établie par la loi ».

Comme on le pense, cette pédantesque leçon d'histoire n'a pas empêché la princesse de Galles d'ouvrir le Bazar qui a obtenu un grand succès. Mais cet accès de fanatisme a permis de découvrir que, dans leur inépuisable charité, les religieuses qui dirigent l'orphelinat de Norwood accueillent les enfants protestants aussi bien que catholiques. L'orphelinat compte actuellement 25 enfants protestants qui ont toute liberté pour pratiquer les exercices de leur religion. La semaine dernière encore, les sœurs de Norwood ont envoyé une de leurs orphelines à l'évêque anglican de Rochester pour recevoir la confirmation.

Voilà comment on comprend la charité, la tolérance du côté des catholiques.

bois en lui prenant le nez et en le secouant, je pourrais t'en répondre si je savais ce qu'il y a encore dans la caboche de ton ami... Et si, par hasard, tu pouvais, toi, me fixer à ce sujet ?... Comprends-moi bien : il n'y a plus d'esquille, de morceaux d'os, si tu préfères ; et la plaie a tendance à se refermer, et je l'y aiderais si j'étais certain qu'il ne reste plus là-dedans un seul débris d'acier, qui suffirait à causer abcès sur abcès... Car, si un abcès se produisait, une fois la porte refermée, adieu ton copain... Il faudrait un plus malin que moi pour...

— Vous dites, monsieur le major ?

— Je dis que celui qui a fait le coup doit bien savoir ce qui manquait à son éperon ; il l'aura bien regardé, avant de le subtiliser aux yeux du capitaine Chenu ?

— C'est-il la onzième pointe que vous venez de retirer, monsieur le major ?

— En effet...

— Eh bien... eh bien...

(La suite prochainement.)